

Fondation fransaskoise
Conseil d'administration

Conférence téléphonique
02 février 2015

Procès-verbal

Présences: Claire Bélanger-Parker
David Parker
Wilfrid Denis
René Benoît
Armand Lavoie
Francis Kasongo

Absences: Jacques Toupin, Michel Dubé, Jennie Baudais, Michel Vézina

01.- Ouverture de la réunion et mot de bienvenue:

La présidente, Claire Bélanger-Parker, ouvre la réunion à 17 h 05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

02.- Révision et adoption de l'ordre du jour de la réunion:

Proposée par: Wilfrid Denis
Appuyée par: René Benoît

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la réunion en ajoutant les points suivant:
Frais d'administration;
Politique des bourses et subventions.

Adoptée

03.- Révision et adoption du procès-verbal de la rencontre du 5 janvier:

Proposée par: René Benoît
Appuyée par: Wilfrid Denis

Adoptée

04.- Rapport financier - portfolio révision:

Il est trop tôt pour le rapport au 31 janvier. Armand présente la mise à jour de la politique d'investissement.

Il est proposé d'accepter la politique d'investissement en principe et permettre au comité d'investissement une dernière révision des pourcentages de l'éventail des catégories d'investissements (#6.1, p.10) afin qu'elle soit adoptée à la prochaine réunion.

Proposée par : Armand Lavoie
Appuyée par : Francis Kasongo
Adoptée

Frais d'administration – Les frais d'administration sont estimés à 1.8% du capital. Mais les frais financiers s'élèvent à plus de 19 000\$ à BMO pour 2014. Le comité d'investissement va en discuter avec Jacques Toupin et Kyle à BMO afin de voir si des réductions sont possibles.

Si on inclut toutes les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 32 500\$, le pourcentage des frais administratifs monte à 2.77%. Cela nous oblige d'opérer seulement avec du bénévolat. Éventuellement, il faudra trouver une façon de payer des ressources humaines. La Fondation Francoalbertaine semble couvrir leurs frais d'opération avec seulement les intérêts et leurs levées de fonds. Les revenus des activités de levée de fonds s'élèvent à 500 000\$ et les frais de salaire sont de 140 000\$.

Il nous semble que la pratique existante de la Fondation fransaskoise était de ne pas imposer de frais administratifs pour les fonds en dessous de \$10,000.

Wilfrid demande ce que nous faisons avec un fonds comme le village urbain qui a beaucoup d'entrées mais aussi des sorties assez considérable dans une même année. Armand explique que les frais sont calculés mensuellement.

05.- Demande de fonds:

Nous avons reçu une demande officielle de la Coopérative des publications fransakoises pour la création d'un fonds spécial avec un montant de 50 000\$ pour garantir une marge de crédit à une Credit Union à l'intérieur de Fonds Marcel Moor. L'ébauche de l'entente a été circulée.

Il est proposé d'adopter l'ébauche de l'entente du Fonds spécial Marcel Moor en s'assurant, suite à l'obtention d'un avis juridique, que nos statuts et règlement nous permettent de mettre ce montant en garanti..

Proposée par : Armand Lavoie

Appuyée par : Francis Kasongo

Abstention: Wilfrid Denis (pour possibilité de conflit d'intérêt)

Adoptée

Deux autres demandes de création de fonds ont été apportées dernièrement à la Fondation. Claire fera un suivie avec la Société historique ainsi que la Garderie Gard'Amis.

06.- Communications:

David explique qu'il travaille avec Nathalie Frank à une révision du site internet et prépare une stratégie pour les médias sociaux tels FB et Twitter. Il a rencontré le Président d'honneur du Francothon afin de discuter des activités qui seront promues. Nous profitons de l'expertise de Radio-Canada pour faire avancer ce dossier rapidement. Il travaille surtout à la collecte d'information à ce point-ci.

07.- Francothon 2015 - samedi 2 mai:

Président d'honneur: Bernard Fafard

La planification continue et on demande à tous d'être là le 2 mai.

08.- Table des élus - 17 janvier - Saskatoon:

Wilfrid présente le rapport de la rencontre. Il y a eu de bonnes discussions au sujet de l'Institut français et les attentes de la communauté. La situation n'évolue pas aussi rapidement ou aussi bien que les représentants de la communauté le souhaiteraient. Il y a eu une courte présentation sur la cause Caron qui sera entendu en Cour Suprême le 13 février. Cette cause aura des répercussions importantes pour les Francophones de la Saskatchewan. Avec les compressions budgétaires du gouvernement fédéral, plusieurs organismes sont voués à la disparition. Suite à une discussion, une proposition a été adoptée de demander à l'ACF d'organiser des états généraux pour définir le destin de la communauté pour les prochains 15 ans et préparer un plan stratégique. Les derniers

États généraux ont eu lieu en 1998. La Fondation va être invitée mais il faut quand même demeurer autonome pour bien gérer les sommes qui nous sont confiées. Wilfrid a encouragé les bénévoles de venir au Francothon pour y participer et d'y apporter des listes de contacts de leurs amis et voisins pour solliciter des dons au préalable. Claire ajoute que suite à cette rencontre le CCS a convoqué la Fondation fransaskoise à assister à une consultation le 14 mars prochain. Claire fera circuler l'invitation. Wilfrid soulève le fait que la politique des bourses et subventions doit être révisée annuellement afin de déterminer combien d'argent sera distribué dans les deux programmes. Le CA demande au Comité d'investissement d'apporter, à la prochaine réunion du CA, une proposition avec le montant à distribuer en 2015 en bourses et subventions. Il faudra aussi réviser les formulaires de demandes avant le 1^{er} mai 2015.

09.- Prochaine réunion - 2 mars:

10.- Clôture de la réunion:

Proposée par: David Parker

Il est proposé de lever la réunion à 18 h 16.

Adoptée